



RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS

« JEUNE »

DE LIGUE

SAISON 2017/2018

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - ORGANISATION.....	4
ARTICLE 2 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES	4
ARTICLE 3 - CLASSEMENTS.....	4
ARTICLE 4 - ACCESSIONS ET DESCENTES.....	4
ARTICLE 5 - VOLONTARIAT - REPECHAGE.....	4
ARTICLE 6 - ARBITRAGE ET DÉLÉGATION	5
ARTICLE 7 - TERRAINS.....	5
ARTICLE 8 - HORAIRE DES RENCONTRES.....	5
ARTICLE 9 - LE BANC DE TOUCHE	5
ARTICLE 10 - ENCADREMENT.....	6
ARTICLE 11 - PARRAINAGE.....	6
ARTICLE 12 - RÉCOMPENSES.....	6
ARTICLE 13 - LITIGES	6
ARTICLE 14 - RÉPARTITION DES FRAIS EN CAS D'INTEMPÉRIES	6
ARTICLE 15 - RECETTES ET FRAIS	7
ARTICLE 16 - CAISSE DE PÉRÉQUATION	7
ARTICLE 17.....	7
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U13	8
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS.....	8
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	8
ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018	8
ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES.....	8
MODIFICATION DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES.....	9
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS	9
ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2018/2019	9
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U14	10
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS.....	10
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	10
ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018	10
ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES.....	10
ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES	11
MODIFICATION DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES.....	11
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS	11
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS	11
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U15	12
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS.....	12
Répartition des 12 montées de U15 D1 en U15 R2 :	12
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	12

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018	12
ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES.....	13
ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES	13
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U16	14
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS.....	14
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	14
ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018	14
ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES.....	15
ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES	15
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U17	16
ARTICLE 1 - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS	16
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	16
ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES	16
ARTICLE 4 - ACCESSIONS.....	16
ARTICLE 5 - PARTICIPATION AUX MATCHS.....	16
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U18	17
ARTICLE 1 - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS	17
TABLEAU DES ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2016/2017	17
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	18
ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018	18
ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES	19
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS	19
TABLEAU DES ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018.....	19
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U19	21
ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS.....	21
ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS	21
ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES	21
ARTICLE 4 - PARTICIPATION AUX MATCHS.....	21

Conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts et du Règlement des Championnats de Ligue, le présent Règlement précise les détails d'organisation des Championnats Régionaux U13, U14, U15, U16, **U18**.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La Ligue Centre-Val de Loire organise des Championnats Régionaux Jeunes dont la composition est précisée par chaque règlement spécifique.

ARTICLE 2 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Les classements sont établis par addition de points selon les modalités de l'article 6 des Règlements Généraux de la Ligue.

Le déroulement des épreuves est précisé par chaque règlement spécifique.

ARTICLE 3 - CLASSEMENTS

En cas d'égalité de points à une place quelconque, le classement des Clubs est établi de la façon suivante :

1 - Il est tenu compte, en premier lieu, du classement aux points des matchs joués entre les Clubs ex æquo.

2 - En cas d'égalité de points dans le classement des matchs joués entre les Clubs ex æquo, il est tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- de la différence entre les buts marqués et encaissés par les Clubs ex æquo au cours des matchs les ayant opposés ;
- de la différence des buts marqués et encaissés au cours de la totalité du Championnat ;
- de la meilleure attaque à la fin du Championnat.

3 - Si l'égalité subsiste, il est tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- du coefficient du Fair-play obtenu en divisant le nombre de points obtenus au classement du challenge Fair-play par le nombre de matchs joués (hors forfaits) par l'équipe. L'équipe ayant obtenu le plus grand quotient sera rétrogradée ;
- du nombre de cartons rouges, l'équipe s'étant vu attribuer le plus grand nombre de cartons rouges sera rétrogradée ;
- du nombre de cartons jaunes, l'équipe s'étant vu attribuer le plus grand nombre de cartons jaunes sera rétrogradée.

4 - Si l'égalité subsiste, un match supplémentaire aura lieu (avec prolongation éventuelle) sur terrain neutre.

A défaut de résultat positif, les équipes se départagent par l'épreuve des tirs au but.

ARTICLE 4 - ACCESSIONS ET DESCENTES

Les modalités d'accessions, de maintiens et de descentes pour chacun des championnats régionaux jeunes sont stipulées dans chaque règlement spécifique.

ARTICLE 5 - VOLONTARIAT - REPECHAGE

En cas de nécessité, pour compléter les Championnats Régionaux U13, U14, U15, U16, **U18**, les Clubs pourront faire acte de candidature pour accéder au Championnat Régional, et ce avant la réunion de l'Équipe Technique Régionale du mois de juin.

La Direction Technique Régionale, la Commission Régionale Sportive, des Calendriers et des Licences et le Comité de Direction, statueront sur les candidatures exprimées.

En cas de non confirmation de l'engagement ou de forfait général d'une équipe dans une poule d'un des championnats régionaux ci-après, la Commission Régionale Sportive, des Calendriers et des Licences décidera s'il y a lieu de remplacer l'équipe défaillante dans la poule en cause par un club retenu sur volontariat.

ARTICLE 6 - ARBITRAGE ET DÉLÉGATION

Les Arbitres seront désignés par la Commission Régionale des Arbitres. En cas d'absence de l'Arbitre désigné, chaque club doit présenter une personne qualifiée titulaire d'une licence (dirigeant, éducateur, joueur) en conformité avec l'article 29 des Règlements Généraux de la Ligue. Le tirage au sort désigne le directeur de la partie.

Les frais des Arbitres désignés par la Ligue seront directement remboursés aux intéressés par la Ligue par virement bancaire.

Au 31/12 et à la fin de la saison, la Ligue portera au débit du compte de chaque Club le montant des frais d'arbitrage dû (montant total des frais d'arbitrage engagés dans le Championnat considéré divisé par le nombre de Clubs).

Un joueur de 14 ans ou 15 ans peut occuper la fonction d'Arbitre Assistant en U15.

Pour les rencontres des Championnats « Jeunes » de Ligue (sauf **U18 R1**), le club recevant aura obligation de mettre à disposition un Dirigeant(e) licencié(e) majeur(e) qui officiera en tant que Délégué(e) dont les fonctions sont définies à l'article 34 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

ARTICLE 7 - TERRAINS

1 - Les Clubs disputant les compétitions Nationales sont tenus de respecter les dispositions des Règlements particuliers auxquelles ils participent, ainsi que celles du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF, adopté par l'Assemblée Fédérale le 27 juin 2009, modifié par la Commission d'examen des Règlements Fédéraux relatifs aux équipements sportifs en date du 12 janvier 2010.

2 - Pour toutes les rencontres des Championnats de Ligue, il sera exigé selon la réglementation des terrains :

- deux bancs abrités pour les équipes, du côté le plus proche des vestiaires ;
- un banc abrité pour les Officiels, du côté le plus proche des vestiaires ;
- le tracé réglementaire de la zone technique.

3 - Pour les catégories des jeunes, les terrains et les buts devront être conformes aux dimensions prescrites par les Règlements.

ARTICLE 8 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres des championnats régionaux « Jeunes » est déterminé par chaque règlement spécifique.

Pour les modifications parvenues avant le premier match de Championnat à domicile, et sous réserve qu'elles soient groupées, il ne sera appliqué aucun droit.

ARTICLE 9 - LE BANC DE TOUCHE

Pour les championnats régionaux **R1** : U13, U14, U15, U16 et **U18** les dispositions suivantes doivent être respectées :

Un banc de touche est exigé pour chaque équipe. Sa longueur doit permettre d'asseoir deux adultes et trois joueurs.

Une zone technique, délimitée par une ligne pointillée ou par des plots, doit être tracée devant le banc de chaque équipe à une distance de 1 m de part et d'autre des extrémités du banc et à 1 m minimum de la ligne de touche.

Durant le déroulement de la partie, seuls sont présents sur le banc de touche : l'éducateur, le dirigeant ainsi que les trois joueurs (ses) remplaçant(e)s.

Tous les occupants du banc de touche doivent être identifiés avant que ne débute la rencontre et doivent se comporter en tout temps de manière correcte.

ARTICLE 10 - ENCADREMENT

Pour tous les championnats régionaux Jeunes, les dispositions suivantes doivent être respectées :

Les équipes sont obligatoirement accompagnées et encadrées par un Dirigeant, responsable, désigné par le Club ; son nom doit figurer sur la feuille de match.

Toute équipe doit être encadrée par un éducateur majeur et diplômé (diplôme fédéral).

Cet éducateur possèdera une licence d'éducateur fédéral ou animateur en cours de validité et devra prendre place sur le banc de touche et à ce titre être mentionné sur la feuille de match. Une journée d'information aura lieu avant le début du Championnat. Tous les Clubs engagés ont l'obligation d'y faire participer l'éducateur désigné ou le cas échéant s'y faire représenter ; à défaut du respect de cette disposition, la Ligue du Centre-Val de Loire de Football pourra refuser l'engagement de l'équipe concernée.

ARTICLE 11 - PARRAINAGE

Dans le cas d'un accord de parrainage entre la Ligue du Centre-Val de Loire et un partenaire, les joueurs participant à la compétition parrainée sont obligés de porter l'équipement comportant au moins le logo du partenaire (sauf pour les contrats en cours et jusqu'à leur échéance, une dérogation pourra être accordée par le Comité de Direction).

ARTICLE 12 - RÉCOMPENSES

Sauf pour les champions des championnats U13, des coupes et des récompenses seront remises en fin de saison selon chaque règlement spécifique.

ARTICLE 13 - LITIGES

Tout litige administratif ou sportif intervenant dans le déroulement de cette compétition est de la compétence de la Commission Régionale correspondante dont les décisions peuvent, à l'exception de celles relevant de la Commission Régionale de Discipline et de la Commission Régionale d'Appel de Discipline, faire l'objet d'un appel devant la Commission Régionale d'Appel Général suivant la procédure prévue aux Règlements en vigueur.

La Commission Régionale Sportive, des Calendriers et des Licences, en accord avec le Département Jeunes et Technique, est habilitée à prendre toutes décisions pour régler les cas non prévus au présent Règlement.

ARTICLE 14 - RÉPARTITION DES FRAIS EN CAS D'INTEMPÉRIES

1 - Si l'équipe visiteuse se déplace et si l'Arbitre constate au dernier moment que le terrain est impraticable, les frais exposés et justifiés sont répartis de la façon suivante :

a - frais d'Arbitres et du Délégué : à la charge de la Ligue

b - frais de déplacement : au tarif prévu aux Tarifs de la Ligue, à l'exclusion de tous autres frais :

- un tiers à la Ligue Centre-Val de Loire
- un tiers au Club recevant
- un tiers au Club visiteur.

2 - Il en est de même si le match ne peut être disputé ou doit être définitivement interrompu par décision de l'Arbitre, consécutivement à intempéries.

ARTICLE 15 - RECETTES ET FRAIS

1 - Les frais des Officiels désignés par la Ligue (Arbitres et Délégués) seront directement remboursés aux intéressés par la Ligue.

2 - Le total de ces frais est mutualisé par catégorie de compétition et selon la formule de cette dernière.

ARTICLE 16 - CAISSE DE PÉRÉQUATION

1 - Il est créé une Caisse de Péréquation des frais de déplacement tendant à équilibrer entre les Clubs participant aux Championnats Régionaux Jeunes en phase annuelle, les charges résultant des frais de déplacement au sein des compétitions précitées.

2 - La répartition de cette Caisse sera effectuée au bénéfice de ceux qui auront dépassé la moyenne kilométrique de leur Division (toutes poules confondues) par rapport à la distance effectivement parcourue par leur Club.

3 - Les diverses sommes sont portées par la Ligue au crédit ou au débit du compte du Club concerné.

ARTICLE 17

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Régionale Sportive, des Calendriers et des Licences.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U13

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue du Centre-Val de Loire organise le Championnat Régional U13 qui se compose de deux niveaux :

- Le Championnat U13 R1 2017/2018, constitué par les 5 premiers de chaque Poule U12 DH 2016/2017, se déroule en une Poule unique de 10 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 18 rencontres.
- Le Championnat U13 R2 2017/2018 comprenant 18 équipes *sur volontariat* réparties en trois Poulés de 6 équipes de janvier à juin, par matchs "aller-retour", soit 10 rencontres.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U13, U12, U11 (3 maxi)
Pratique	8 X 8
Aire de jeu	Demi-terrain
Temps de jeu	2 X 30'
Ballon	Taille 4

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018

Accessions de U13 R1 en U14 R1	9
Accessions de U13 R2 en U14 R1	3
Accessions de U13 R1 en U14 R2	1
Accessions de U13 R2 en U14 R2	9
Descentes de U13 R2 en U15 D1	6

Les 9 premiers du Championnat U13 R1 2017/2018 accèdent au Championnat U14 R1 2018/2019.
Le premier de chaque Poule du Championnat U13 R2 2017/2018 accède au Championnat U14 R1 2018/2019.

Le dernier du Championnat U13 R1 2017/2018 accède en Championnat U14 R2 2018/2019.

Les équipes classées à la 2^{ème} et à la 4^{ème} place de chaque Poule du Championnat U13 R2 2017/2018 accèdent au Championnat U14 R2 2018/2019.

Les 2 derniers de chaque Poule du Championnat U13 R2 2017/2018 descendent en Championnat U15 D1 2018/2019.

ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées aux dates et horaires suivants :

1. le samedi à 14h00 par défaut ;
2. le samedi entre 13h00 et 17h00 à l'heure indiquée lors de l'engagement par les Clubs (disposant d'un éclairage homologué à partir de 16h00).

MODIFICATION DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES

2018/2019 : Modifications des articles suivants du Règlement Spécifique U13 par rapport à la saison 2017/2018 :

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire organise le Championnat U13 R1 2018/2019 comprenant **18 équipes sur volontariat** réparties en trois Poules de 6 équipes de janvier à juin, par matchs "aller-retour", soit 10 rencontres.

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2018/2019

Accessions de U13 R1 en U14 R1	12
Accessions de U13 R1 en U14 R2	6

Les **4** premiers de chaque Poule du Championnat U13 R1 2018/2019 accèdent au Championnat U14 R1 2019/2020.

Les **2** derniers de chaque Poule du Championnat U13 R1 2018/2019 accèdent au Championnat U14 R2 2019/2020.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U14

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire organise le Championnat Régional U14 qui se compose de deux niveaux :

- Le Championnat U14 R1 2017/2018, constitué par les 6 premiers du Championnat U13 DH 2016/2017 et les 2 premiers de chaque Poule du Championnat U13 DHR 2016/2017, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres.

Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U14 R1 2017/2018.

- Le Championnat U14 R2 2017/2018, constitué par 2 descentes du Championnat U13 DH 2016/2017, 6 accessions du Championnat U13 DHR 2016/2017 et de 4 places sur volontariat, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres.

Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U14 R2 2017/2018.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U14, U13 (3 maxi)
Pratique	11 X 11
Aire de jeu	Terrain
Temps de jeu	2 X 40'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018

Accessions de U14 R1 en U15 R1	9
Accessions de U14 R2 en U15 R1	3
Descentes de U14 R1 en U15 D1	3
Descentes de U14 R2 en U15 D1	9

Les 9 premiers du Championnat U14 R1 2017/2018 accèdent au Championnat U15 R1 2018/2019.
Les 3 premiers du Championnat U14 R2 2017/2018 accèdent au Championnat U15 R1 2018/2019.
Les 3 derniers du Championnat U14 R1 2017/2018 descendent en Championnat U15 D1 2018/2019.
Les 9 derniers du Championnat U14 R2 2017/2018 descendent en Championnat U15 D1 2018/2019.

ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées aux dates et horaires suivants :

1. le samedi à 16h00 (pour la période de septembre à octobre et d'avril à juin) ;
2. le samedi à 15h30 (pour le mois de novembre et pour la période de février à mars) ;
3. le samedi à 15h15 (pour la période de décembre à janvier) ;
4. le samedi en début d'après-midi à l'heure indiquée lors de l'engagement ;
5. le samedi en fin d'après-midi à l'heure indiquée lors de l'engagement par les Clubs disposant d'un éclairage homologué.

ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES

Une coupe et des récompenses seront remises aux champions :

- U14 R1 2017/2018
- U14 R2 2017/2018.

MODIFICATION DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES

2018/2019 : Modifications des articles suivants du Règlement Spécifique U14 par rapport à la saison 2017/2018 :

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire organise le Championnat Régional U14 qui se compose de deux niveaux :

- Le Championnat U14 R1 2018/2019, constitué par les **9** premiers du Championnat U13 R1 2017/2018 et le **premier** de chaque Poule du Championnat U13 R2 2017/2018, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres. Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U14 R1 2018/2019.
- Le Championnat U14 R2 2018/2019, constitué par **1** descente du Championnat U13 R1 2017/2018, **9** montées du Championnat U13 R2 2017/2018 et de 4 places sur volontariat, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres.
Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U14 R2 2018/2019.

2019/2020 : Modifications des articles suivants du Règlement Spécifique U14 par rapport à la saison 2018/2019 :

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire organise le Championnat Régional U14 qui se compose de deux niveaux :

- Le Championnat U14 R1 2019/2020, constitué par les **4 premiers de Chaque Poule** du Championnat U13 R1 2018/2019, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres.
Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U14 R1 2019/2020.
- Le Championnat U14 R2 2019/2020, constitué par les **2 derniers de Chaque Poule** du Championnat U13 R1 2018/2019 et de **6** places sur volontariat, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres.
Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U14 R2 2019/2020.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U15

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire organise le Championnat Régional U15 qui se compose de deux niveaux :

- Le Championnat U15 R1 2017/2018, constitué par les 9 premiers du Championnat U14 DH 2016/2017 et des 3 premiers du Championnat U14 DHR 2016/2017, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres. Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U15 R1 2017/2018.
- Le Championnat U15 R2 2017/2018, constitué par 12 montées de Championnats U15 D1, se déroule en deux Poulés de 6 équipes de janvier à juin, par matchs "aller-retour", soit 10 rencontres.

Le vainqueur de chaque Poule disputera la finale U15 R2 2017/2018 sur un terrain fixé par la Commission Régionale Sportive, des Calendriers et des Licences et à l'issue de laquelle sera désigné le champion U15 R2 2017/2018.

Répartition des 12 montées de U15 D1 en U15 R2 :

Montées de U15 D1 en décembre 2017	Nombre d'équipes
18	2
28	2
36	2
37	2
41	2
45	2
	12

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U15, U14, U13 (3 maxi)
Pratique	11 X 11
Aire de jeu	Terrain
Temps de jeu	2 X 40'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018

Accessions de U15 R1 en U16 R1	10
Accessions de U15 R2 en U16 R1	2
Accessions de U15 R1 en U16 R2	2
Accessions de U15 R2 en U16 R2	8
Descentes de U15 R2 en U17 D1	2

Les 10 premiers du Championnat U15 R1 2017/2018 accèdent au Championnat U16 R1 2018/2019.
Le premier de chaque Poule U15 R2 2017/2018 accède au Championnat U16 R1 2018/2019.
Les 2 derniers du Championnat U15 R1 2017/2018 descendent en Championnat U16 R2 2018/2019.

Les équipes classées entre la 2ème et la 5ème place du Championnat U15 R2 2017/2018 accèdent en Championnat U16 R2 2018/2019.

Le dernier de chaque Poule U15 R2 2017/2018 descend en Championnat U17 D1 2018/2019.

ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées aux dates et horaires suivants :

1. le samedi à 16h00 (pour la période de septembre à octobre et d'avril à juin) ;
2. le samedi à 15h30 (pour le mois de novembre et pour la période de février à mars) ;
3. le samedi à 15h15 (pour la période de décembre à janvier) ;
4. le samedi en début d'après-midi à l'heure indiquée lors de l'engagement ;
5. le samedi en fin d'après-midi à l'heure indiquée lors de l'engagement par les Clubs disposant d'un éclairage homologué.

ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES

Une coupe et des récompenses seront remises aux champions :

- U15 R1 2017/2018.
- U15 R2 2017/2018.

Des récompenses seront également remises au finaliste du championnat U15 R2 2017/2018.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U16

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire organise le Championnat Régional U16 qui se compose de deux niveaux :

- Le Championnat U16 R1 2017/2018, constitué par les 10 premiers du Championnat U15 DH 2016/2017 et le premier de chaque Poule du Championnat U15 DHR 2016/2017, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres. Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U16 R1 2017/2018.
- Le Championnat U16 R2 2017/2018, constitué par les 2 derniers du Championnat U15 DH 2016/2017, les équipes classées entre la 2ème et la 5ème place de chaque Poule du Championnat U15 DHR 2016/2017 et de 2 places sur volontariat, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres. Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U16 R2 2017/2018.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U16, U15, U14
Pratique	11 X 11
Aire de jeu	Terrain
Temps de jeu	2 X 45'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018

CAS N°	1	2	3	4	5
Descentes de U17 National en U18 R1 et de U19 National en U18 R1 *	0	1	2	3	4
Accession de U16 R1 en U17 National	1	1	1	1	1
Accessions de U16 R1 en U18 R1	9	9	8	8	7
Accessions de U16 R2 en U18 R1	3	2	2	1	1
Accessions de U16 R1 en U18 R2	2	2	3	3	4
Accessions de U16 R2 en U18 R2	6	6	6	6	6
Descentes de U16 R2 en U17 D1	3	4	4	5	5

Le premier du Championnat U16 R1 2017/2018 accède au Championnat U17 National 2018/2019. Les 9 équipes classées entre la 2ème et la 10ème place du Championnat U16 R1 2017/2018 accèdent en Championnat U18 R1 2018/2019. (Cas 1 et Cas 2)

Les 8 équipes classées entre la 2ème et la 9ème place du Championnat U16 R1 2017/2018 accèdent en Championnat U18 R1 2018/2019. (Cas 3 et Cas 4)

Les 7 équipes classées entre la 2ème et la 8ème place du Championnat U16 R1 2017/2018 accèdent en Championnat U18 R1 2018/2019. (Cas 5)

Les 2 derniers du Championnat U16 R1 2017/2018 accèdent en Championnat U18 R2 2018/2019 (Cas 1 et Cas 2).

Les 3 derniers du Championnat U16 R1 2017/2018 accèdent en Championnat U18 R2 2018/2019 (Cas 3 et Cas 4).

Les 4 derniers du Championnat U16 R1 2017/2018 accèdent en Championnat U18 R2 2018/2019 (Cas 5).

Les 3 premiers du Championnat U16 R2 2017/2018 accèdent en Championnat U18 R1 2018/2019 (Cas 1).

Les 2 premiers du Championnat U16 R2 2017/2018 accèdent en Championnat U18 R1 2018/2019 (Cas 2 et Cas 3).

Le premier du Championnat U16 R2 2017/2018 accède en Championnat U18 R1 2018/2019 (Cas 4 et Cas 5).

Les 6 équipes classées entre la 4ème et la 9ème place du Championnat U16 R2 2017/2018 accèdent en Championnat U18 R2 2018/2019 (Cas 1).

Les 6 équipes classées entre la 3ème et la 8ème place du Championnat U16 R2 2017/2018 accèdent en Championnat U18 R2 2018/2019 (Cas 2 et Cas 3).

Les 6 équipes classées entre la 2ème et la 7ème place du Championnat U16 R2 2017/2018 accèdent en Championnat U18 R2 2018/2019 (Cas 4 et Cas 5).

Les 3 derniers du Championnat U16 R2 2017/2018 descendent en Championnat U17 D1 2018/2019 (Cas 1).

Les 4 derniers du Championnat U16 R2 2017/2018 descendent en Championnat U17 D1 2018/2019 (Cas 2 et Cas 3).

Les 5 derniers du Championnat U16 R2 2017/2018 descendent en Championnat U17 D1 2018/2019 (Cas 4 et Cas 5).

Si le premier du Championnat U16 R1 2017/2018 est déjà représenté dans le Championnat U17 National 2018/2019, l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts sera appliqué.

ARTICLE 4 - HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont fixées aux dates et horaires suivants :

1. le samedi à 16h00 (pour la période de septembre à octobre et d'avril à juin) ;
2. le samedi à 15h30 (pour le mois de novembre et pour la période de février à mars) ;
3. le samedi à 15h15 (pour la période de décembre à janvier) ;
4. le samedi en début d'après-midi à l'heure indiquée lors de l'engagement ;
5. le samedi en fin d'après-midi à l'heure indiquée lors de l'engagement par les Clubs disposant d'un éclairage homologué.

ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES

Une coupe et des récompenses seront remises aux champions :

- U16 R1 2017/2018.
- U16 R2 2017/2018.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U17

ARTICLE 1 - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire autorise les Districts à organiser des Championnats Départementaux U17.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U17, U16, (U15)
Pratique	11 X 11
Aire de jeu	Terrain
Temps de jeu	2 X 45'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Suivant les dispositions spécifiques prises par chaque District.

ARTICLE 4 - ACCESSIONS

Le champion U17 D1 de chaque District accède au championnat Régional U18 R2, s'il en a vocation.

ARTICLE 5 - PARTICIPATION AUX MATCHS

L'article 19 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts est applicable aux championnats U18 Départementaux.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U18

ARTICLE 1 - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire organise le Championnat Régional U18 qui se compose de deux niveaux :

- Le Championnat U18 R1 2017/2018, constitué par les équipes suivant les tableaux des accessions et descentes des Championnats U16, U17, U18 et U19 à l'issue de la saison 2016/2017, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres.

Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U18 R1 2017/2018.

- Le Championnat U18 R2 2017/2018, constitué par les équipes suivant les tableaux des accessions et descentes des Championnats U16, U17 et U18 à l'issue de la saison 2016/2017 et de 4 places minimum sur volontariat, se déroule en deux Poules de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres.

Le vainqueur de la Poule A de ce Championnat est déclaré champion U18 R2 - Poule A 2017/2018.

Le vainqueur de la Poule B de ce Championnat est déclaré champion U18 R2 - Poule B 2017/2018.

TABLEAU DES ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2016/2017

CAS N°	1	2	3	4
Descentes de U17 National en U18 R1 et de U19 National en U18 R1 *	0	1	2	3
Montées de U16 DH en U18 R1	9	9	9	8
Montées de U17 DH en U18 R1	3 maxi	2 maxi	1 maxi	1 maxi
Montées de U16 DH en U18 R2	2	2	2	3
Montées de U16 DHR en U18 R2	6	6	6	6
Montées de U17 DH en U18 R2	6 maxi	6 maxi	6 maxi	6 maxi
Montées de U18 D1 ou de U17 D1 en U18 R2	6	6	6	6
Volontariat en U18 R2	4 mini	4 mini	4 mini	3 mini

Répartition des 6 montées de U18 D1 ou de U17 D1 en U18 R2 :

Montées de U18 D1 ou de U17 D1	Nombre d'équipes
18 (U18)	1
28 (U18)	1
36 (U18)	1
37 (U18)	1
41 (U17)	1
45 (U17)	1
	6

* : Seulement si ces Clubs ne sont pas présents en U18 R1 2017/2018.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U18, U17 et U16
Pratique	11 X 11
Aire de jeu	Terrain
Temps de jeu	2 X 45'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018

CAS N°	1	2	3	4	5
Descentes de U17 National en U18 R1 et de U19 National en U18 R1 *	0	1	2	3	4
Accession de U18 R1 en U19 National	1	1	1	1	1
Descentes de U18 R1 en District	11	11	11	11	11
Descentes de U18 R2 en District	24	24	24	24	24
Montées de U17 D1 en U18 R2	6	6	6	6	6

Le Championnat Régional U18 est renouvelé chaque saison avec :

- les descentes des Championnats Nationaux U17 et U19 *
- les accessions du Championnat Régional U16 et des Championnats Départementaux U17.

Répartition des 6 montées de U17 D1 en U18 R2 :

Montées U17 D1	Nombre d'équipes
18	1
28	1
36	1
37	1
41	1
45	1
	6

* : Seulement si ces Clubs ne sont pas présents en U18 R1 2018/2019.

Le champion Régional U18 R1 2017/2018 accèdera au Championnat U19 National 2018/2019 s'il répond aux critères édictés par la FFF.

Si le premier du Championnat U18 R1 2017/2018 est déjà représenté dans le Championnat U19 National 2018/2019 ou refuse d'accéder au Championnat U19 National 2018/2019, l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts sera appliqué.

En cas de forfait général d'un ou plusieurs clubs, ce(s) Club(s) sera (seront) remis à disposition de son District d'appartenance.

ARTICLE 5 - RÉCOMPENSES

Une coupe et des récompenses seront remises aux champions :

- U18 R1 2017/2018
- U18 R2 – Poule A 2017/2018
- U18 R2 – Poule B 2017/2018

2018/2019 : Modifications des articles suivants du Règlement Spécifique U18 par rapport à la saison 2017/2018 :

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire organise le Championnat Régional U18 qui se compose de deux niveaux :

- *Le Championnat U18 R1 2018/2019, constitué par les équipes suivant les tableaux des descentes des Championnats Nationaux U17 et U19 * et des accessions du Championnat Régional U16 à l'issue de la saison 2017/2018, se déroule en une Poule unique de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres.
Le vainqueur de ce Championnat est déclaré champion Régional U18 R1 2018/2019.*
- *Le Championnat U18 R2 2018/2019, constitué par les équipes suivant les tableaux des accessions et descentes du Championnat Régional U16 et des Championnats Départementaux U17 à l'issue de la saison 2017/2018 et de 8 à 10 places sur volontariat selon les cas ci-dessous, se déroule en deux Poules de 12 équipes sur l'année, par matchs "aller-retour", soit 22 rencontres.
Le vainqueur de la Poule A de ce Championnat est déclaré champion Régional U18 R2 - Poule A 2018/2019.
Le vainqueur de la Poule B de ce Championnat est déclaré champion Régional U18 R2 - Poule B 2018/2019.*

TABLEAU DES ACCESSIONS ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017/2018

CAS N°	1	2	3	4	5
<i>Descentes de U17 National en U18 R1 et de U19 National en U18 R1 *</i>	0	1	2	3	4
<i>Accession de U16 R1 en U17 National</i>	1	1	1	1	1
<i>Accessions de U16 R1 en U18 R1</i>	9	9	8	8	7
<i>Accessions de U16 R2 en U18 R1</i>	3	2	2	1	1
<i>Accessions de U16 R1 en U18 R2</i>	2	2	3	3	4
<i>Accessions de U16 R2 en U18 R2</i>	6	6	6	6	6
<i>Montées de U17 D1 en U18 R2</i>	6	6	6	6	6
<i>Volontariat en U18 R2</i>	10	10	9	9	8

Répartition des 6 montées de U17 D1 en U18 R2 :

<i>Montées U17 D1</i>	<i>Nombre d'équipes</i>
18	1
28	1
36	1
37	1
41	1
45	1
	6

* : *Seulement si ces Clubs ne sont pas présents en U18 R1 2018/2019.*

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U19

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire autorise les Districts à organiser des Championnats Départementaux ou bi-Départementaux U19.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U19, U18, U17 et U16 (sous conditions de l'article 73 des R.G.)
Pratique	11 X 11
Aire de jeu	Terrain
Temps de jeu	2 X 45'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Suivant les dispositions spécifiques prises par chaque District.

ARTICLE 4 - PARTICIPATION AUX MATCHS

L'article 19 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts est applicable aux championnats U18 Départementaux.